

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-3-12-13

Séance du jeudi 13 avril 2023

SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE AU MONDE SPORTIF

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KRIEGER Laurent, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DIETRICH Martine donne procuration à ELMLINGER Carole
FUCHS Bruno donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima donne procuration à DILIGENT Danielle
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
STRAUMANN Eric donne procuration à KAMMERER Joseph
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES :

COUCHOT Alain, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine

ABSENTS :

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-5-2 du 6 février 2023 relatif à la nouvelle politique sportive alsacienne,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-5-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 Agir pour les jeunes, une priorité des politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023 relative aux délégations consenties au Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la demande de subvention de l'Association de la Maison des Sports de Strasbourg en date du 9 janvier 2023,
- VU la demande de reconduction du partenariat présentée par l'Association « Stages Léonard Specht Football » en date du 24 février 2023,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la 12ème Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 27 mars 2023,
- VU l'avis favorable de la 9ème Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 27 mars 2023,
- VU l'avis favorable de la 10ème Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim du 27 mars 2023,
- VU l'avis favorable de la 11ème Commission Eurométropole de Strasbourg du 27 mars 2023,
- VU l'avis favorable de la 13ème Commission Région Colmar du 27 mars 2023,
- VU l'avis favorable de la 14ème Commission Agglomération de Mulhouse du 27 mars 2023,
- VU l'avis favorable de la 15ème Commission Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller du 24 mars 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la première liste de subventions de fonctionnement de l'année 2023, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives pour un montant total de 130 087 €, selon la répartition jointe en annexe 1 à la présente délibération ;

- Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique, à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ;
- Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association de la Maison Départementale des Sports de Strasbourg au titre de son activité générale pour un montant de 100 000 € pour l'année 2023 ;
- Approuve et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention partenariale jointe en annexe 2 à la présente délibération à conclure avec l'Association de la Maison des Sports de Strasbourg ;
- Approuve l'organisation d'un jeu concours en lien avec l'Association Léonard Specht Football » qui permettra à 14 jeunes de gagner une place aux stages Léonard Specht du 24 au 29 juillet 2023 ;
- Approuve en conséquence le règlement du jeu-concours correspondant joint en annexe 3 à la présente délibération et autorise sa mise en œuvre ;
- Précise que le Président de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent, en vertu de la délégation dont il dispose en matière de marchés publics, pour procéder à l'achat des places correspondantes auprès de l'Association Léonard Specht Football.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

| <i>Programme</i> | <i>Opération</i> | <i>Enveloppe</i> | <i>Tranche</i> | <i>Natures analytiques</i> | <i>Montant</i> |
|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------------------|------------------|
| <i>P208</i> | <i>O004</i> | <i>P208E01</i> | <i>T81</i> | <i>(1118) 65-65748-326</i> | <i>130 087 €</i> |
| <i>P208</i> | <i>O003</i> | <i>P208E01</i> | <i>T80</i> | <i>(1118) 65-65748-326</i> | <i>100 000 €</i> |
| <i>TOTAL</i> | | | | | <i>230 087 €</i> |

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

9 non-participations au vote

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Françoise BEY, Vincent DEBES, Stéphanie KOCHERT, Philippe MEYER, Yves SUBLON, Etienne WOLF, Sébastien ZAEGEL et Monique HOULNE, membres du CA au sein de l'Association de la Maison départementale des sports du Bas-Rhin